



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-septième session**

Genève, 22-26 juin 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session****Additif****Liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

ST/SG/AC.10/C.3/93	Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session
ST/SG/AC.10/C.3/93/Add.1	Liste des documents

Documents de référence

ST/SG/AC.10/1/Rev.18	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, dix-huitième édition révisée
ST/SG/AC.10/11/Rev.5 et Amend.1 et 2	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères, cinquième édition révisée et amendements 1 et 2
ST/SG/AC.10/30/Rev.5	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), cinquième édition révisée
ST/SG/AC.10/C.3/92	Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-sixième session



ST/SG/AC.10/C.4/56	Rapport du Sous-Comité du SGH sur sa vingt-huitième session
ST/SG/AC.10/42 et Add.1 à 3	Rapport du Comité sur sa septième session

2. Explosifs et questions connexes

ST/SG/AC.10/C.3/2015/1 (Président du Groupe de travail des explosifs)	Groupe de travail des explosifs: Directives concernant les méthodes de travail
--	--

a) Épreuves et critères relatifs aux compositions éclair

ST/SG/AC.10/C.3/2014/72 (Japon)	Propositions relatives à l'appareillage, au matériel et aux critères pour l'épreuve des compositions éclair des États-Unis et l'épreuve HSL des compositions éclair
ST/SG/AC.10/C.3/2015/12 (Royaume-Uni)	Efficacité des bouchons modifiés des États-Unis et du HSL pour l'épreuve des compositions éclair

b) Épreuves de la série 6

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

c) Révision des épreuves des parties I et II du Manuel d'épreuves et de critères

ST/SG/AC.10/C.3/2015/2 (IME, AEISG)	Manuel d'épreuves et de critères Recommandation visant à améliorer l'épreuve de la série 8 c): Épreuve de Koenen
ST/SG/AC.10/C.3/2015/4 (Allemagne)	Résultats relatifs à l'épreuve de Koenen
ST/SG/AC.10/C.3/2015/26 (Allemagne)	Nouveau modèle pour le détonateur normalisé dans le Manuel d'épreuves et de critères

d) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

e) Norme harmonisée applicable aux marques de sûreté

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

f) Classement des artifices de divertissement

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

g) Classement des objets sous le No ONU 0349

ST/SG/AC.10/C.3/2014/86 (Italie)	Classement d'objets sous le No ONU 0349
-------------------------------------	---

h) Examen du chapitre 2.1 du SGH

ST/SG/AC.10/C.3/2015/27
(SAAMI) Classification des matières explosives dans le SGH

i) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/10
(AEISG) Nitrate d'ammonium en émulsion (No ONU 3375) –
Disposition spéciale 309

ST/SG/AC.10/C.3/2015/13
(SAAMI) Agréments par analogie fondés sur les résultats
aux épreuves du Manuel d'épreuves et de critères

3. Inscription, classement et emballage

ST/SG/AC.10/C.3/2015/3
(Canada) Désignation officielle de transport et description révisée
du dithionite de sodium (ONU 1384)

ST/SG/AC.10/C.3/2015/7
(Allemagne) Classification des tourteaux

ST/SG/AC.10/C.3/2015/8
(Allemagne) Application des critères de classement des matières
dangereuses pour l'environnement à des objets

ST/SG/AC.10/C.3/2015/11
(République de Corée) Matières qui pourraient être considérées
comme toxiques et corrosives

ST/SG/AC.10/C.3/2015/14
(IFFO) Farine de poisson (déchets de poisson), stabilisé
(ONU 2216); classe 9

ST/SG/AC.10/C.3/2015/17/Rev.1
(Norvège) Disposition spéciale 335

ST/SG/AC.10/C.3/2015/18
(Suisse) Prescriptions d'emballage applicables aux déchets
infectieux du No ONU 3291

ST/SG/AC.10/C.3/2015/24
(DGAC) Matières transportées en tant que solides qui sont
liquides au moment du remplissage et se solidifient
pendant ou avant le transport

ST/SG/AC.10/C.3/2015/25
(AHS) Proposition de nouvelles dispositions spéciales pour le
transport de produits de consommation et de produits
pharmaceutiques contenant de l'alcool éthylique

4. Systèmes de stockage de l'électricité**a) Épreuves des batteries au lithium**

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis
au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Grandes batteries

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis
au titre de ce point de l'ordre du jour.

c) Piles thermiques

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

d) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/20 (DGAC) Amendements à la disposition spéciale 376 concernant les piles ou batteries défectueuses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/28 (Autriche) Libellé de la disposition spéciale 310

5. Transport de gaz

a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/5 (Allemagne et France) Transport de réservoirs à gaz destinés aux véhicules automobiles

ST/SG/AC.10/C.3/2015/9 (ISO) Insertion de nouvelles normes ISO dans le 6.2.2

6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses

a) Marchandises dangereuses contenues dans des machines, des appareils ou des objets, N.S.A

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Objets contenant de petites quantités de marchandises dangereuses

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

c) Marquage et étiquetage

ST/SG/AC.10/C.3/2015/16 (Royaume-Uni) Communication appropriée des dangers – Matières transportées à chaud et matières dangereuses pour l'environnement

d) Emballages

ST/SG/AC.10/C.3/2015/15 (Allemagne) Température au cours de l'épreuve de pression interne (hydraulique) applicable aux emballages en plastique et aux GRV en plastique

ST/SG/AC.10/C.3/2015/22 (Canada) Correction à apporter à la version française du sous-alinéa 6.1.3.1 d)

e) Citernes mobiles

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

f) Autres propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/19 (Suisse)	Application de l'exemption du 1.1.1.9 aux lampes contenant du mercure
-------------------------------------	--

7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Principes directeurs du Règlement type**a) Affectation des codes E**

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Élaboration de directives relatives à l'utilisation du Règlement type

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

c) Questions diverses

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)**a) Critères relatifs à l'hydroréactivité**

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Épreuves et critères relatifs aux matières liquides et solides comburantes

ST/SG/AC.10/C.3/2015/6 (France)	Programme d'essais comparatifs interlaboratoires – Essai O.2 (oxydation des matières liquides) et essai O.3 (oxydation des matières solides) Étape 1: «Essai O.2 (oxydation des matières liquides)»
------------------------------------	--

